

Commune de FRAILLICOURT

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine VICET.

Présents : Mme Catherine VICET – Mr Stéphane BERTRAND – Mme Ghislaine JUPIN – Mr Stéphane LORIETTE – Mr LESUR Benjamin - Mme Laurence ANDRIOT - Mr Bernard LABART - Mme Evelyne FLEURY – Mme VERMEULEN Sarah - Mr JUMEAUX Jérémie – Mr Joël PATTYN

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme VERMEULEN Sarah.

1) POLE SCOLAIRE : FINANCEMENT RENOVATION THERMIQUE (CHANGEMENT DES FENETRES)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que pour la rénovation thermique du pôle scolaire de Chaumont-Porcien, il reste à charge 213 635.05 € :

un emprunt de 143 000 € sur 20 ans et une subvention des communes de 70 000 €.

Montant de la subvention de la commune de FRAILLICOURT : 8 867 €

Montant de l'annuité de l'emprunt de la commune de FRAILLICOURT : 947 €

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'inscription de cette subvention au budget communal 2022.

2) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX DE POSE DE DRAINS ET L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU CIMETIERE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux à prévoir par la pose de drains rue de l'église et l'aménagement de l'entrée du cimetière

Madame Le Maire présente les 2 devis des entreprises SARL GUICHARD TP et RICHARD SAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité de retenir l'entreprise SARL GUICHARD TP pour la pose de drains rue de l'église pour un montant de 6 036,24 € TTC et l'aménagement de l'entrée de l'église pour un montant de 6 030,48 € TTC.

3) DEMANDE DE DETR 2022 POSE DE DRAINS RUE DE L'EGLISE

Madame Le Maire rappelle l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Cette dotation vise à subventionner certains travaux. Madame Le Maire propose donc de solliciter, au titre de la DETR 2022 attribuée par l'État, la subvention pour la POSE DE DRAINS RUE DE L'EGLISE.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 5 030.20 euros HT.

Dans ce cas, la DETR peut atteindre 30 %, soit 1 509.06 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % pour La pose de drains rue de l'église dont le montant total s'élève à 1 509.06 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Subvention Etat.....	1 509.06 euros HT
- Autofinancement.....	3 521.14 euros HT
- TOTAL	5 030.20 euros HT

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

4) DEMANDE DE DETR 2022 AMENAGEMENT ENTREE CIMETIERE

Madame Le Maire rappelle l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Cette dotation vise à subventionner certains travaux. Madame Le Maire propose donc de solliciter, au titre de la DETR 2022 attribuée par l'État, la subvention pour l'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU CIMETIERE.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 5 025.40 euros HT.

Dans ce cas, la DETR peut atteindre 30 %, soit 1 507.62 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % pour l'aménagement de l'entrée du cimetière dont le montant total s'élève à 1 507.62 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Subvention Etat.....	1 507.62 euros HT
- Autofinancement.....	3 517.78 euros HT
- TOTAL	5 025.40 euros HT

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

5) DEMANDE DE PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Madame Le Maire expose au Conseil municipal que l'école Jeanne d'Arc sollicite la commune pour une aide financière pour le voyage scolaire d'un enfant du village.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité.

6) ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE 2021

La cérémonie aura lieu comme avant le COVID.

Rassemblement devant la salle des fêtes, dépôt de gerbe au monument, et vin d'honneur.

7) ORGANISATION DES COLIS DE NOEL ET SAPIN

Le montant du colis est de 25 € par personne. Il sera distribué dans la semaine avant Noël, le mardi 21 décembre 2021.

Les sapins seront commandés au même fournisseur : 11 petits et 1 grand. Achat de nouvelles guirlandes électriques.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements aux conseillères et conseillers qui ont repeint les bancs, pour l'entretien du monument aux morts et aux travaux de drainage.

Les travaux de remise en peinture de la salle des fêtes et de l'abri de bus sont terminés.

Les travaux de badigeon à l'église sont terminés.

Les travaux de reprise de concessions de cimetières sont terminés. Il faut étudier la pose d'un columbarium ou des cave urnes lors d'une prochaine réunion.

Les travaux du mur de la mairie doivent débuter fin octobre et le remplacement de la lucarne de la salle des fêtes est en attente de l'entreprise.

Suite à la réunion avec le réseau d'électrification, une demande de chiffrage a été demandé pour un point lumineux chemin du cerciau (route de Rubigny). Un projet d'une partie d'enfouissement de réseau est à l'étude par le syndicat d'électrification.

Concernant la rénovation du logement communal, la Communauté de Communes de Crêtes Préardennaises a choisi l'architecte. Il serait préférable de prendre le même architecte pour la rénovation de l'ancienne école. Un rendez-vous sur place aura lieu prochainement avec la commission travaux pour chiffrer les travaux sur devis.

La commission travaux et le Conseil Régional se rendra sur place pour sécuriser l'abri de bus (traçage au sol, panneau et places de parking).

Le remplacement des panneaux du village doit être effectué avant la fin de l'année.

Mme FLEURY : La coupure d'eau du 12 octobre 2021 au Radois a duré beaucoup trop longtemps malgré le signalement au SIAEP DE Rocquigny en fin de journée. Le SIAEP de Rocquigny n'est intervenu que le lendemain matin.

SEANCE LEVEE A 21h40.

Le Maire,
Catherine VICET

Les Conseillers,



Vicet